

# BC PharmaCare

## Couverture des pompes à insuline par PharmaCare

PharmaCare assure la couverture des pompes à insuline pour les personnes admissibles atteintes de diabète de type 1 ou d'autres formes de diabète nécessitant un traitement à l'insuline.

### Qui peut bénéficier de la couverture?

La couverture des pompes à insuline est offerte aux personnes qui répondent à tous les critères suivants :

- être atteintes de diabète de type 1 ou d'une autre forme de diabète nécessitant un traitement à l'insuline;
- bénéficier du régime Fair PharmaCare, régime C (aide au revenu), régime F (enfants du programme At Home) ou régime W (prestations de maladie des Premières Nations);
- avoir obtenu la confirmation de leur endocrinologue ou de leur spécialiste du diabète qu'elles répondent aux critères médicaux;
- avoir obtenu l'approbation d'une demande de couverture du spécialiste en vertu d'une autorisation spéciale.

Si vous ne bénéficiez pas d'une couverture de Fair PharmaCare, vous pouvez vous l'obtenir en vous inscrivant sur [gov.bc.ca/ahdc](http://gov.bc.ca/ahdc)

### Comment obtenir une couverture?

Discutez-en avec votre endocrinologue ou avec votre spécialiste en diabète. Si vous répondez aux critères médicaux, il soumettra à PharmaCare une demande de couverture en vertu d'une autorisation spéciale. Si la demande est approuvée, votre spécialiste vous remettra une copie de la lettre d'approbation. Fournissez la lettre au fabricant de la pompe lorsque vous l'achèterez. Attendez de recevoir la lettre avant de la faire. PharmaCare refusera de couvrir les achats effectués avant d'avoir fourni son approbation.

### Pompes couvertes par PharmaCare

PharmaCare couvre le système de gestion de l'insuline Omnipod (Insulet) ou la pompe YpsoPump (Ypsomed)\*. Si votre endocrinologue ou votre spécialiste en diabète estime que ces systèmes ne vous conviennent pas sur le plan clinique, une couverture exceptionnelle peut être accordée pour un système de pompe à insuline MiniMed (Medtronic).

### Quel montant couvre PharmaCare?

Le système de gestion personnelle de l'insuline Omnipod est disponible gratuitement, sans égard au régime PharmaCare ou de toute franchise que vous pourriez détenir. La trousse de démarrage Ypsomed\* est offerte au prix de 800 \$, appliquée à votre franchise au plafond familial de Fair PharmaCare.

Les dosettes Omnipod et les dispositifs et fournitures de perfusion d'Ypsomed sont couverts comme suit :

- Avec PharmaCare, vous payez les fournitures de la pompe à insuline jusqu'à l'atteinte de votre franchise, puis 70 % des coûts jusqu'à l'atteinte de votre plafond familial. PharmaCare couvre ensuite 100 % des coûts.
- Si vous bénéficiez du régime C (aide au revenu de la B.-C.), du régime F (enfants du programme At Home) ou du régime W (prestations de maladie des Premières Nations), PharmaCare couvre 100 % des coûts.

Si vous êtes autorisé à bénéficier d'une prise en charge exceptionnelle de la pompe MiniMed :

- Dans le cadre de Fair PharmaCare, vous payez la pompe à insuline et les fournitures jusqu'à ce que vous atteigniez votre franchise, puis 70 % des coûts jusqu'à ce que vous atteigniez votre plafond familial. PharmaCare couvre ensuite 100 % des coûts.
- Si vous êtes couvert par le régime C (aide au revenu de la B.-C.), le régime F (enfants du programme At Home) ou le régime W (prestations de maladie des Premières Nations), PharmaCare couvre 100 % des coûts.

\* Les pompes Ypsomed sont offertes en nombre limité.

## Où acheter une pompe à insuline?

Vous pouvez acheter votre pompe à insuline auprès de l'un de fournisseurs suivants approuvés par PharmaCare en Colombie-Britannique :

- Insulet Canada Corporation
- Medtronic du Canada Ltd.
- Ypsomed AG

## Combien de fois PharmaCare couvrira-t-il une nouvelle pompe?

PharmaCare couvre une pompe à insuline tous les cinq ans, mais ne couvre pas les réparations. Chaque appareil est accompagné d'une garantie du fabricant de cinq ans. Il peut être utile de vérifier si votre assurance habitation couvre tout dommage à la pompe non couvert par la garantie du fabricant.

## Si votre pompe cesse de fonctionner après le délai de cinq ans

Si votre pompe couverte par PharmaCare a plus de cinq ans et n'est plus réparable, contactez le fabricant. Demandez une lettre confirmant la date d'expiration de votre garantie. Apportez-la à votre endocrinologue ou spécialiste en diabète. Il la joindra à une nouvelle demande de couverture de la pompe à insuline par PharmaCare.

## Si vous possédez déjà une pompe à insuline qui n'est pas couverte par PharmaCare

Vous pouvez bénéficier de la couverture PharmaCare si vous répondez aux critères de couverture de la pompe à insuline PharmaCare, si votre pompe actuelle a quatre ans ou plus et si la garantie du fabricant a expiré. Contactez le fabricant et demandez une lettre confirmant la date d'expiration de votre garantie. Apportez-la à votre endocrinologue ou spécialiste en diabète. Il la joindra à une nouvelle demande de couverture de la pompe à insuline par PharmaCare.

## Fournitures de pompe à insuline

PharmaCare couvre certaines fournitures de pompe à insuline pourvu que vous bénéficiiez du régime Fair PharmaCare, du régime C (aide au revenu de la B.-C.), du régime F (enfants du programme At Home) ou du régime W (prestations de maladie des Premières Nations).

Cette couverture est offerte sans égard au fait que votre pompe ait été couverte ou non par PharmaCare. Vous n'avez pas besoin d'une préapprobation de PharmaCare pour les fournitures de pompes à insuline.

Pour bénéficier de la couverture, les fournitures doivent provenir du fabricant de la pompe ou d'une pharmacie. Ils soumettront la demande de remboursement à PharmaNet. PharmaCare refusera toute demande de remboursement de fournitures de pompes à insuline en format papier.

PharmaCare couvre certains types de trousse de perfusion, de réservoirs et de cartouches de pompes à insuline. PharmaCare ne couvre pas certains articles comme les piles, les capuchons de piles et les tampons adhésifs.

### Pour de plus amples renseignements

Pour de plus amples renseignements, consultez votre endocrinologue ou votre spécialiste en diabète ou contactez PharmaCare : du lundi au vendredi de 8 h à 20 h et le samedi de 8 h à 16 h

- Dans le Lower Mainland : 604-683-7151
- Ailleurs en Colombie-Britannique, sans frais : 1-800-663-7100

### Ressources en ligne

- Vous inscrire à Fair PharmaCare : [gov.bc.ca/ahdc](http://gov.bc.ca/ahdc)